

25/08/2017



SCIENTIFIQUES



Versement de l'IPTS majorée

Le protocole d'avril 2016 que le SNAPATSI a signé prévoit pour tous les scientifiques une revalorisation de l'IPTS.

Cette revalorisation à compter du 1^{er} octobre 2016 devait être mise en application au premier semestre 2017.

Mais des retards ont lieu dans la mise en paiement.



Le SNAPATSI avait saisi le cabinet du Ministre sur ce sujet.

La DGPN nous informe ce jour que les états ont été adressés aux services de paie des SGAMI au mois d'août pour mise en application des versements.

La DRCPN a par ailleurs relancé les SGAMI pour que la mise en paiement soit effective rapidement.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI défend vos intérêts !